

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006

Nom: Multi Taq 2 DNA Polymerase

Version: 1.0

Créée le: 13.02.2025

Date d'entrée en vigueur: 14.02.2025

Remplace la version: -

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Multi Taq 2 DNA Polymerase

Numéro d'article :
00-26101-0025
00-26101-0038
00-26101-0100
00-26101-0150
00-26101-0400
23-20100-0040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Réactif de laboratoire

Utilisations déconseillées

Aucune autre information pertinente disponible.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société :

BIOTYPE GmbH

Adresse :

Moritzburger Weg 67
01109 DRESDEN
GERMANY

Téléphone :

+49 351 8838 400

E-Mail :

sds@biotype.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFLA (INRS)
(24/24)

+33 145 425959

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon le règlement CE n° 1272/2008 et ne doit donc pas être classifié comme dangereux.

2.2 Eléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon le règlement CE n° 1272/2008 et ne doit donc pas être classifié comme dangereux.

Eléments d'étiquetage

Non applicable

Mention d'avertissement

Non applicable

Composant/s déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette (identificateur/s de produit)

Indications de danger

Non applicable

Consignes de sécurité

Non applicable

2.3 Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Ce mélange ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Le produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Composition/Informations sur les constituants

Glycérine

Concentration : >25 - ≤ 50 %

N° CAS : 56-81-5

N° CE [EG-No] : 200-289-5

N° d'enregistrement REACH : 01-2119471987-18-XXXX

Substance pour laquelle s'applique une limite communautaire d'exposition sur le lieu de travail.

Vous trouverez en section 16 le texte complet des indications de danger énumérées dans cette section.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premier secours

Remarques générales

Amener les personnes touchées à l'air frais.

Ne pas laisser les personnes touchées sans surveillance.

Après inhalation

Amener à l'air frais, en cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau et bien rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant la paupière ouverte pendant au moins 15 minutes. Consulter éventuellement un ophtalmologiste.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien porter à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

CO₂, poudre sèche ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. La production de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

6.1.1 Personnel non formé aux situations d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2 Personnel d'intervention

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux usées ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération adéquate.

Absorber les composants liquides avec un produit absorbant les liquides.

Placer dans des récipients fermés appropriés pour l'élimination.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Informations sur l'élimination, voir les sections 5, 7, 8, 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Pour l'équipement de protection individuelle, voir le paragraphe 8.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'application.

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre les incendies et explosions

Le produit n'est pas combustible. Respecter les mesures habituelles de prévention des incendies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir pour les lieux de stockage et les contenants

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Conserver les récipients dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments.

Température de stockage recommandée : **-25 °C jusqu'à -15 °C**

7.3 Utilisations finales spécifiques

Produit chimique de laboratoire, utiliser uniquement conformément aux informations sur le produit et aux instructions d'utilisation.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Constituants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

56-81-5 Glycérine [Glycerol, mist]

Valeur à long terme : TWA 10 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés

En cas de manipulation à l'air libre, des dispositifs avec aspiration localisée doivent être utilisés. Si une aspiration locale n'est pas possible ou est insuffisante, une bonne ventilation de la zone de travail doit si possible être assurée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Non nécessaire en cas d'utilisation conforme du produit.

Protection des mains

Gants de protection (caoutchouc nitrile, ≥0,11 mm)

Le matériau des gants doit être imperméable et résister au produit/à la substance/à la préparation.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration recommandé du matériau des gants Niveau ≥480 min

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Risques thermiques

Pas nécessaire si le produit est utilisé conformément à sa destination.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :

Liquide

Couleur :

Incolore

Odeur :

Aucune information disponible

Informations relatives à la sécurité

Point/Plage de fusion :

°C et °F non testés

Valeur pH :

Aucune information disponible

Température de décomposition :

°C et °F non testés

Température/point d'ébullition :

°C et °F non testés

Point d'inflammation :

Non applicable

Limite supérieure d'explosion :

Aucune information disponible

Limite inférieure d'explosion :

Aucune information disponible

Pression de vapeur :

Non applicable

Densité relative de vapeur :

Aucune information disponible

Densité relative :

Aucune information disponible

Solubilité dans :

Eau

Coefficient de distribution :

Aucune information disponible

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Stable dans les conditions de stockage spécifiées.

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations toxicologiques

Pas de résultats toxicologiques sur ce mélange.

Toxicité aigüe

Non classifié sur la base des informations disponibles

Calcul :

- Inhalation/Respiration : ATEmix >20
- Ingestion orale : ATEmix >2000

Corrosion cutanée/Irritation cutanée

Non classé selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé selon les informations disponibles.

Danger en cas d'aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

11.2 Autres informations

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune autre information pertinente disponible.

Données non aquatiques

Aucune information sur la toxicité exacte n'est disponible.
Éviter le rejet dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune des substances utilisées n'est répertoriée comme pertinente pour le PBT ou le vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %

12.7 Informations supplémentaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter le produit dans les eaux usées. Éliminer conformément aux réglementations légales locales et nationales.

Emballage non nettoyé

Apporter les conteneurs vides à une installation de traitement des déchets agréée pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballage nettoyé

Élimination conformément aux prescriptions officielles.

Sauf réglementation officielle, les emballages non contaminés peuvent être traités comme des déchets ménagers ou recyclés.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA: Marchandise non dangereuse.

14.2 Nom d'expédition approprié

ADR, ADN, IMDG, IATA: Marchandise non dangereuse.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Marchandise non dangereuse.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, ADN, IMDG, IATA: Marchandise non dangereuse.

14.5 Dangers pour l'environnement

Marchandise non dangereuse.

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce n'est pas un produit dangereux au sens de la réglementation des transports.

Pour l'équipement de protection individuelle, voir le paragraphe 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Ne s'applique pas au produit livré.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 (substances appauvrissant la couche d'ozone)
Non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 (polluants organiques persistants)
Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 (exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Modifications par rapport à la dernière version

Nouvelle création

Abréviations et acronymes :

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS :	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
EC :	Concentration effective
EINECS :	Base de données européenne des substances commerciales existantes
EN :	Norme européenne
IATA-DGR :	Association du transport aérien international-Règlements relatifs aux matières dangereuses
ISO:	Norme de l'Organisation internationale de normalisation
LC :	Concentration létale
LD :	Dose létale
RID :	Réglementation pour le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
TRGS :	Règles techniques pour les substances dangereuses
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable
VwVwS :	Règlement administratif sur les substances dangereuses pour l'eau

Internet :

<http://www.baua.de>
<http://dguv.de/ifa/stoffdatenbank>
<http://www.gischem.de>
<http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>